



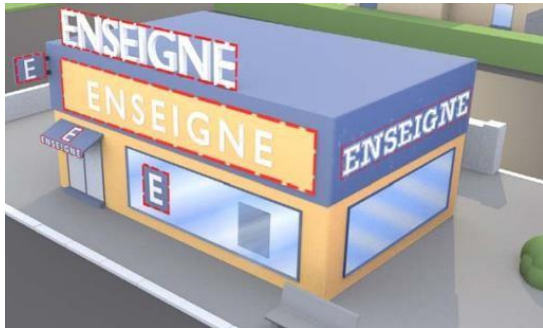
Service Urbanisme

04.77.36.10.90.

urbanisme@saintmarcellinenforez.fr

Fiche pratique : Pose et modification d'une enseigne

L 581-2 code de l'environnement



Le projet est soumis à déclaration préalable si :

- modification d'une enseigne
- pose d'une nouvelle enseigne

Pour connaître les règles applicables à votre devanture : consulter le Règlement National de Publicité (RNP) sur le site de la commune.

Formulaire CERFA 16308*01

Merci d'indiquer les informations suivantes

- Nom du déclarant
- Adresse
- Références cadastrales
- Description du projet : nature et support pour chaque enseigne

-Date + signature

Vous pouvez le télécharger sur le site de la commune

Demande d'autorisation préalable

De nouvelle installation
 De remplacement
 De modification
d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Cadre réservé à l'administration

Date de réception: _____
Numéro d'autorisation APE: _____
Dossier transmis à: ABP Préfet de région. Le: _____
Livre V Titre VIII Chapitre I^{er} - Articles L581-18, R581-9 à R581-13, R581-16 à R581-18 du code de l'environnement
Si vous souhaitez installer plus de 3 enseignes, veuillez compléter la fiche complémentaire du formulaire page 8.

Identité du demandeur exerçant l'activité à signaler

Vous êtes un particulier
Nom: _____ Prénom: _____

Vous êtes une personne morale
Dénomination: _____ Raison sociale: _____
N° SIRET: _____ Type de société (SA, SCI, ...): _____
Représentant de la personne morale:
Nom: _____ Prénom: _____

Coordonnées du demandeur

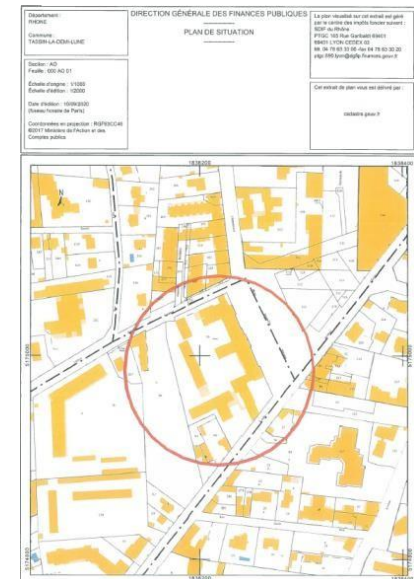
Adresse : Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____
Localité : _____
Code postal : _____ BP : _____ Codes : _____
Téléphone : _____
Adresse électronique : _____

Je souhaite de recevoir à l'adresse électronique ci-dessus les réponses de l'autorisation et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

AP 1 - Plan de situation

Il permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles en matière de publicité qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous pouvez l'imprimer sur le site internet : www.cadastre.gouv.fr



AP 2 - Plan de masse

Merci d'indiquer la localisation des enseignes sur la parcelle concernée



Projet de pose d'enseigne : —

AP 3 – Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions

Croquis du /des dispositifs faisant apparaître les formes et dimensions (largeur, longueur, hauteur, épaisseur) décrivant les matériaux utilisés, les couleurs.

Veuillez reporter le numéro de l'enseigne correspondant au cerfa



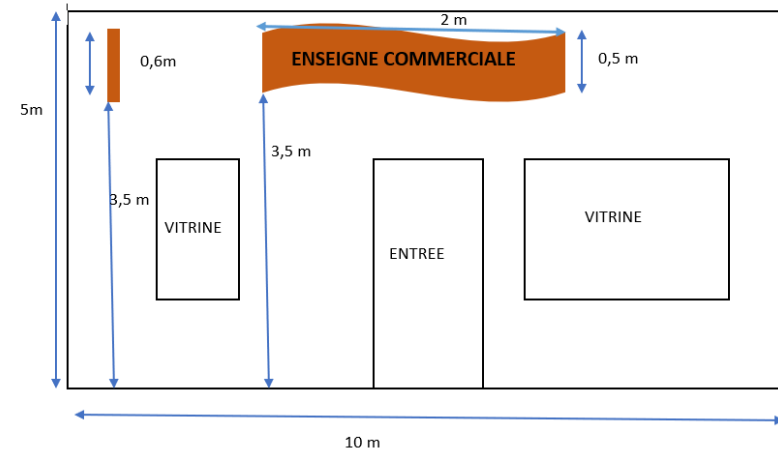
Exemple : Enseigne n°1 :
Lettre en métal RAL
Hauteur *** cm,
longueur *** cm
épaisseur ***cm

AP 4 – Mise en situation de l'enseigne, vue de l'immeuble ou du lieu avec et sans l'enseigne, appréciation sur son intégration dans l'environnement

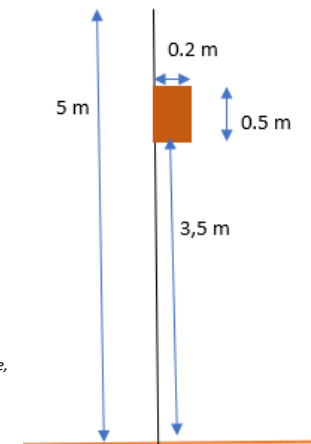
- **photomontage** permettant d'apprécier l'enseigne dans son environnement.

- **plan de façade** : il permet de voir la façade « état des lieux » et « projet » avec l'ensemble des côtes (**celles des enseignes mais également celle de la façade commerciale**)

- **plan de coupe** : il s'agit du profil de la façade, il permet également de voir le débord sur le domaine public lors de la pose d'une enseigne drapeau.



Source : Guide pratique – la réglementation de la publicité extérieure – Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



AP 5 – pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire